

## INONDATIONS: LA SOLIDARITÉ DE BASSIN PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLE



Le lourd bilan des pluies torrentielles qui se sont abattues en Provence témoigne de la nécessité de mener une politique volontariste en matière de lutte contre les inondations. Au Sud comme au Nord. Les rivières ne connaissent, en effet, ni frontières administratives, ni limites géographiques.

L'Entente Oise-Aisne s'étend sur cinq départements: la Meuse, les Ardennes, l'Aisne, l'Oise et le Val d'Oise. Elle assoit sa compétence sur 6744 km<sup>2</sup> afin de protéger une population de 785 700 habitants. Dans l'Aisne, toutes les communautés de communes bénéficiaires des ouvrages protecteurs adhèrent à cet établissement public territorial de bassin. Avec l'arrivée en juin de la Communauté de communes du Val de l'Oise est assurée une continuité indispensable entre le bassin écreteur de Proisy, à l'amont de Guise, et l'agglomération de Chauny - Tergnier - La Fère. La solidarité amont - aval joue donc totalement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agglo assumera, quant à elle, la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines. Il lui incombera donc de lutter contre un danger de plus en plus prégnant. Avec l'urbanisation, la modification des cultures et le réchauffement climatique, ce phénomène tend, en effet, à se généraliser. Aussi, l'Agglo a décidé d'adhérer à l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA). Leur gestion durable et intégrée s'impose à tous.

Depuis plus de vingt ans, l'ADOPTA accompagne les collectivités publiques, porteurs de projets, concepteurs, bureaux d'études, entreprises privées et architectes afin de mieux gérer les eaux de ruissellement et surtout d'apporter aux territoires les solutions les plus adaptées.

Au-delà de la loi GEMAPI, des procédures réglementaires, la concertation et la solidarité de bassin excluent un chacun pour soi inefficace. Face aux aléas climatiques, la solidarité de bassin reste la meilleure garantie.

### HIER

#### UN NOUVEL AUTOCAR SCOLAIRE

Le parc de véhicules du réseau scolaire est, actuellement, composé de 32 véhicules dont douze mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans le cadre du renouvellement d'un parc dont l'âge moyen est de dix ans, il est prévu d'acquérir deux nouveaux véhicules par an à compter de 2021. Un véhicule a déjà été commandé et sera livré dès 2020.



### AUJOURD'HUI



#### LES TRAVAUX DU DÉPÔT DE BUS ET SUR L'HÔTEL D'ENTREPRISES AVANCENT

Engagés voilà quelques semaines, les travaux de rénovation du dépôt de bus et de l'hôtel d'entreprises n°5 sur la ZAC l'Univers devraient être achevés pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Ils permettront à la société Keolis, gestionnaire des transports, et aux trois entreprises désireuses de s'installer dans l'hôtel d'entreprises de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions immobilières.

### DEMAIN

#### HABITAT: LE PLAN D'ACTION FONCIÈRE BIENTÔT OPÉRATIONNEL

Avant de transmettre son rapport aux Maires de l'Agglo, le groupe de travail chargé du plan d'action foncière a inventorié les espaces disponibles sur l'ensemble du territoire, identifié et précisé les prochaines interventions publiques comme l'éventuelle adhésion à un établissement public foncier pour résorber les friches, l'acquisition de biens sans maître, la mobilisation des PLU et les outils fiscaux.



## NOS DOSSIERS



### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 47 343 € POUR HUIT ENTREPRISES

Le développement économique demeure la première priorité de l'Agglo. En fonction de l'intérêt général,

les aides accordées prennent de multiples formes et varient en fonction du type d'investissement. Ainsi, **M. et Mme Lepreux**, de Tergnier, bénéficieront d'une aide de **1099 €** pour le réaménagement de leur bureau commercial et le changement de l'enseigne extérieure de leur garage automobile. **1316 €** iront à **M. Floquet**, de La Fère, pour l'aménagement de locaux qu'il vient d'acquérir à La Fère pour y développer l'activité de son entreprise de plomberie-chauffage. **Mme Dehenry** a repris en 2016 la Chaumière, bar-tabac-jeux, à Sinceny. Elle propose, également, onze chambres meublées. Elle bénéficiera d'une aide de **5000 €** pour la réfection de la façade, la pose d'un rideau métallique et la rénovation des chambres.

**6013 €** seront alloués à **M. Barbotin** pour les investissements matériels nécessaires à la reprise du restaurant « **Chez Valentin** », situé à l'entrée de la base nautique de La Frette à Tergnier. Dédiée à la réalité virtuelle appliquée aux loisirs, l'entreprise « **V room event** », de Chauny, recevra **10000 €** pour l'achat de matériel informatique et d'équipements pour la petite restauration. « **CTI Bâtiment** », de Chauny, percevra la même somme pour l'acquisition d'un camion benne, d'outillage et de matériel.

**3000 €** iront à « **Ciron terrassement** », de Bichancourt, pour l'achat d'une mini-pelle, **5596 €** à « **Beauty home** » dans le cadre de l'installation d'un institut de beauté à Tergnier et d'un investissement dans une machine à lumière pulsée, **10000 €** à « **Mikaël Lepage Terrassement aménagement** », d'Amigny-Rouy pour l'acquisition d'une mini-pelle, d'un camion-benne et d'un plateau. Enfin, **5319 €** seront mandatés à l'entreprise de bâtiment de **Mathieu Pierret**, de Saint-Gobain, pour l'acquisition de petit matériel, d'outillage et d'un échafaudage.



### L'AGGLO PRÉPARE L'AVENIR

La journée du 16 décembre sera particulièrement, chargée pour les élus communaux. En matinée, dès 9

h, seront présentées les conclusions des études commandées par l'Agglo relatives aux incidences du transfert des compétences « eau et assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la préfiguration d'un dispositif de médiation numérique innovant et à la faisabilité et la programmation d'un village d'entreprises sur la ZES Evolis. Cette journée sera aussi l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement du Plan climat air énergie territorial. Elle se poursuivra à partir de 14h30 avec la réunion du Conseil communautaire consacrée au vote des budgets primitifs 2020.

## MIEUX COMPRENDRE L'INTERCOMMUNALITÉ



Librement consentie, l'intercommunalité constitue l'avenir des communes. Reste qu'elle souffre d'un déficit d'informations. Du reste, la 30<sup>ème</sup> convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France lance la première phase d'une campagne d'explications à destination du grand public et des relais d'opinion. Une première publication « *Qu'est-ce que l'intercommunalité* » propose une présentation synthétique et vulgarisée destinée au plus grand nombre. Ces seize pages aident à comprendre les modalités des élections communales, le fonctionnement de l'intercommunalité, du Conseil communautaire ou métropolitain, les champs d'intervention et les ressources financières et fiscales de l'intercommunalité. Pour en savoir plus : [www.ctlf.fr](http://www.ctlf.fr)



## AVEC VOUS

### 279 621 € POUR 8 COMMUNES

Dans le cadre du soutien apporté aux communes, sur décision du Bureau de l'Agglo, **Ugny-le-Gay** bénéficiera d'un fonds de concours de **860 €** dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie, rue du Bois Venêt. **424 €** seront alloués à **Bichancourt** pour l'acquisition de deux ordinateurs portables pour l'école, **2807 €** à **Manicamp** pour l'achat d'une cuisinière et d'un four micro-ondes pour la salle des fêtes. **Monceau-Les-Leups** pourra disposer d'un souffleur et d'un broyeur avec une aide de **302 €**. **5000 €** seront mandatés à la commune de **Danizy** pour l'acquisition d'un microtracteur et **2028 €** à **Andelain** pour le remplacement du poste de travail de la Mairie, la fourniture et la pose d'une bouche incendie.

Par ailleurs, dans le cadre des fonds de concours dédiés aux projets structurants, **118200 €** ont été votés en faveur d'**Amigny-Rouy** dans le cadre de son projet de construction d'une salle culturelle et sportive et **150000 €** pour **Villequier-Aumont** pour sa future salle polyvalente.

## L'AGENDA

**Lundi 9 décembre, 17h30 :** Réunion des commissions déchets, environnement, Travaux, MSP.

**Lundi 9 décembre, 18h30 :** Réunion des commissions développement économique, commerce - artisanat, zones et bâtiments économiques, promotion du territoire.

**Mardi 10 décembre, 10h30 :**  
Restitution de la phase 2 de l'étude GEMAPI.

**Mardi 10 décembre, 17h30 :**  
Réunion des commissions habitat, transports, politique de la ville, gens du voyage, aide à domicile.

**Mercredi 11 décembre, 9h30 :**  
Rencontre régionale « Territoire zéro chômeur ».

**Mercredi 11 décembre, 17h30 :**  
Réunion des commissions Enfance - affaires scolaires, Tourisme, Action sociale.

**Mercredi 11 décembre, 18h30 :**  
Réunion de la commission des Finances.

**Jeudi 12 décembre, 14h :** Réunion du CHSCT.

**Jeudi 12 décembre, 18h :**  
Comité de programmation LEADER.

**Vendredi 13 décembre, 9h30 :**  
Réunion de préparation du contrat territorial « Eau et climat » au Pays « Sources et Vallées ».

**Lundi 16 décembre, 9h :**  
Présentation de l'étude concernant les incidences du transfert des compétences Eau et Assainissement.

**Lundi 16 décembre, 10h :** Présentation de l'étude de faisabilité et de programmation d'un village d'entreprises.

**Lundi 16 décembre, 11h :**  
Présentation de l'étude de préfiguration d'un dispositif de médiation numérique innovant.

**Lundi 16 décembre, 14h :** Point sur l'état d'avancement du plan climat air énergie territorial.

**Lundi 16 décembre, 14h30 :**  
Réunion du conseil communautaire.

**Mardi 17 décembre, 9h30 :**  
Réunion « Territoires d'industrie ».

**Mardi 17 décembre, 10h :**  
Comité d'attribution PIG et OPAH – RU

**Jeudi 19 décembre, 10h :**  
Réunion de suivi des DSP Transports urbains et scolaires.